

Ville de Landivisiau - Séance du 14 février 2020 - n° 2020/126

COLORATION DE FACADES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

VU la délibération en date du 25 septembre 1998 décidant l'attribution de subventions aux propriétaires qui s'inscrivent dans le projet de ravalement des façades en centre-ville avec les conseils du cabinet d'étude de coloration,

VU les demandes de subventions reçues en mairie,

VU l'avis favorable des commissions « Economie - Projets Urbains - Foncier » et « Commerce et Artisanat - Urbanisme Règlementaire » en date du 22 janvier 2020,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

- 1 143.37 € à [REDACTED] effectué des travaux d'amélioration de la façade de son immeuble [REDACTED] pour un montant de 15 485.21 €,
- 457.35 € au [REDACTED] a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son immeuble [REDACTED] pour un montant de 2 322 €.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 14 février 2020

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le.....19.FEV. 2020
Et de la publication, le.....19.FEV. 2020
Fait à Landivisiau, le.....19.FEV. 2020
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL